



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
30 mai 2013
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2013

3-14 juin 2013, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Rapport sur la première session ordinaire
de 2013 (28 janvier-1^{er} février 2013, New York)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	3
<i>Débat consacré au PNUD.</i>	3
II. Déclaration de l'Administratrice et situation des femmes au PNUD	3
III. Programmes de pays et questions connexes	6
IV. Évaluation	7
V. Questions financières, budgétaires et administratives	9
VI. Arrangements en matière de programmation	10
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	12
Observations liminaires du Président du Conseil d'administration	12
Déclaration du Directeur exécutif	12
VII. Évaluation	15
VIII. Programmes de pays et questions connexes	17
<i>Débat consacré au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS</i>	18
IX. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	18
X. Rapport au Conseil économique et social	21
XI. Questions financières, budgétaires et administratives	22
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	25



XII.	Déclaration du Directeur exécutif	25
XIII.	Questions diverses.....	26
Annexe		
Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM		

I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2013 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS s'est tenue au Siège de l'ONU, à New-York, du 28 janvier au 1^{er} février 2013. Le Président du Conseil d'administration a souhaité la bienvenue à l'ensemble des délégations et a remercié le Président et les Vice-Présidents sortants pour leur direction et leur participation active aux travaux du Conseil. Il a félicité les nouveaux membres du Bureau pour leur élection.

2. Conformément à l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, celui-ci a élu pour 2013 le Bureau suivant :

Président :	S. E. M. Roble Olhaye	(Djibouti)
Vice-Président :	M. Andy Rachmianto	(Indonésie)
Vice-Président :	M. Eduardo Porretti	(Argentine)
Vice-Président :	M. Boyan Belev	(Bulgarie)
Vice-Présidente :	M ^{me} Merete Dyrud	(Norvège)

3. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2013 (DP/2013L.1) ainsi que le rapport sur la deuxième session ordinaire de 2012 (DP/2013/1). Le Conseil d'administration a adopté le plan de travail annuel pour 2013 (DP/2013/CRP.1) ainsi que le plan de travail provisoire pour la session annuelle 2013.

4. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2012 figurent dans le document DP/2013/2, qui est accessible à l'adresse <http://www.undp.org/execbrd> du Conseil d'administration

5. Dans sa décision 2013/10, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions à venir en 2013 :

Session annuelle de 2013 :	3 au 14 juin 2013 (New York)
Deuxième session ordinaire de 2013 :	9 au 13 septembre 2013

Débat consacré au PNUD

II. Déclaration de l'Administratrice et situation des femmes au PNUD

6. Dans sa déclaration liminaire au Conseil d'administration, l'Administratrice a remercié le président et le vice-président sortants de leur soutien tout au long de 2012 et a félicité le Président et le Vice-Président nouvellement élus pour 2013. Elle a également souhaité la bienvenue au nouveau Secrétaire exécutif du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU).

7. La session était retransmise en direct sur Internet et l'Administratrice, soulignant le travail accompli par le Programme en matière de communication, a présenté un court-métrage du PNUD sur la pauvreté énergétique au Népal. Elle a également présenté la deuxième édition de *La Tribune du développement*, contenant douze récits sur le thème du "vert" provenant du concours annuel de récits. Dans la

même veine, elle a informé les délégations que le Conseil utilisait pour la première fois les services en ligne écologiques et économiques PaperSmart.

8. L'Administratrice a souligné que 2013 était une année importante pour le PNUD. L'organisation s'employait avec les membres du Conseil à élaborer le prochain plan stratégique du Programme pour 2014-2017, en partant des directives données par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226 sur l'examen quadriennal complet (EQC). Le PNUD était totalement engagé avec les États Membres dans le débat sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) au-delà de 2015 ainsi que dans le suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (post-Rio +20). Outre ses activités normales, l'organisation a continué de réagir à des problèmes nouveaux, souvent imprévus, au niveau des pays.

9. L'Administratrice a fait remarquer que le PNUD avait adopté une approche différente de l'élaboration de son nouveau plan stratégique, à savoir définir et construire ses services en analysant d'abord les réalités externes qui sous-tendent les conditions du développement pour déterminer ensuite les atouts et les points faibles du PNUD face à ces réalités. Cette approche avait permis au PNUD de renforcer ses capacités dans des domaines où il disposait d'un avantage comparatif. La nouvelle structure proposée pour le plan stratégique, avec un déplacement axiomatique de la « pratique » vers le « enjeux », est également une expression de sa capacité d'adaptation. Elle a souligné que le développement durable et la lutte contre la pauvreté demeuraient au cœur du mandat du PNUD et a souligné combien il est capital de disposer de manière régulière et prévisible des ressources de base nécessaires à l'accomplissement de son mandat. Pour atteindre ces objectifs, le PNUD s'employait à améliorer la gestion des talents, la cohérence des systèmes de budgétisation et d'établissement de rapports et l'efficacité d'exécution dans un climat peu propice au financement.

10. L'Administratrice a appelé l'attention sur les progrès du PNUD dans les domaines suivants : arrangements de programmation; élaboration conjointe avec l'UNICEF, le FNUAP et ONU-Femmes de budgets intégrés pour 2014-2017 et question connexe de la responsabilité et la transparence en matière de recouvrement des coûts; et rôle dirigeant dans le renforcement de la cohérence et de la coordination du système des Nations Unies pour le développement. S'agissant des résultats des deux rapports d'évaluation (et réponses de l'administration) sur la contribution du PMUD à l'élimination de la pauvreté (DP/2013/3) et son soutien aux pays touchés par des conflits dans le cadre des opérations de paix des Nations Unies (DP/2013/5), le PNUD se félicitait toujours de la sécurité de ses opérations et de leurs résultats et privilégiait l'apprentissage et les échanges de points de vue. Le PNUD demeurait attaché à la transparence et à la responsabilisation, comme en témoignait l'opinion d'audit sans réserve formulée par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU à propos des comptes du PNUD pour 2010-2011.

11. Les membres du Conseil ont dit apprécier le travail accompli par le PNUD et espérer qu'il continuera de jouer un rôle central dans la conduite du système des Nations Unies pour le développement et l'impulsion des progrès dans la mise en œuvre de l'Agenda pour le développement. Il était clair pour eux que l'examen quadriennal complet devait servir de base au plan stratégique du PNUD et que son mandat, conformément à la résolution relative au dit examen, consistait avant tout à éliminer la pauvreté et, à cette fin, renforcer les capacités nationales. Ils ont

instamment demandé au PNUD de concentrer ses efforts sur les plus démunis, en particulier les pays les moins avancés, et ont souligné la primauté de la maîtrise du processus par les pays eux-mêmes et des priorités de l'égalité des sexes et de la coopération Sud-Sud.

12. En ce qui concernait le plan stratégique, les membres du Conseil ont approuvé l'approche conjointe du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes en matière de budgets intégrés et de taux harmonisés de recouvrement des coûts. Ils ont appuyé les efforts faits par le PNUD pour redéfinir des paramètres assurant un meilleur équilibre dans le financement des pays de programme. Les membres du Conseil étaient également convenus que le PNUD devait s'engager dans l'appui budgétaire direct et le financement centralisé, dans le respect des paramètres de son plan stratégique et les limites de sa propre expérience. Le Conseil a demandé plus d'informations sur l'approche du PNUD concernant l'analyse de tout l'éventail des risques liés à l'appui budgétaire direct et au financement centralisé et, notamment, les mesures de surveillance. Ils se sont également enquis des évaluations et audits correspondants (Voir chapitre IV pour un examen complet de ces deux évaluations.) et ont félicité le PNUD de sa bonne place dans le classement du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN), qui a estimé que le PNUD disposait d'un solide bureau indépendant d'évaluation.

13. Remerciant les délégations, l'Administratrice a abordé les questions de recouvrement des coûts et de budgets intégrés, en notant que le PNUD s'efforçait de faire preuve de plus d'adaptabilité et de flexibilité dans la couverture de ses coûts. Elle a pris note du fait que le Conseil insistait pour que le PNUD privilégie l'élimination de la pauvreté. Sur l'évaluation de la contribution du PNUD à la lutte contre la pauvreté, elle a souligné que les politiques qui avaient le plus d'effet sur la pauvreté n'étaient pas nécessairement celles qui s'adressaient le plus directement aux pauvres. La réponse de la direction du PNUD à cette évaluation maintenait la validité et la pertinence de l'approche large et multidimensionnelle du PNUD en la matière. En dépit de la bonne place qu'il occupait dans le classement du MOPAN, le PNUD continuait de combler les lacunes éventuelles et s'employait à instaurer et élargir des partenariats innovants. Elle a remercié les délégations qui avaient promis un surcroît de financement au titre des ressources de base, en notant celles spécifiquement consacrées à la coopération Sud-Sud, et a pris note de l'insistance des délégations sur l'intégration de l'égalité des sexes. En conclusion, elle a remercié les membres du Conseil de la confiance qu'ils continuaient d'accorder au PNUD en tant que partenaire privilégié.

Égalité des sexes au PNUD

14. L'Administratrice associée du PNUD a présenté le rapport oral de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD en matière d'égalité des sexes en 2008-2013, y compris le rapport sur l'examen à mi-parcours de cette stratégie.

15. Les délégations ont félicité le PNUD pour l'intégration de l'égalité des sexes dans ses programmes et domaines thématiques, l'ont encouragé à traduire cette intégration sur le plan opérationnel dans le prochain plan stratégique et à promouvoir cette problématique dans l'Agenda du développement pour l'après 2015. Ils se sont félicités du travail accompli par le Comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes pour renforcer la responsabilité de l'organisation

quant aux résultats en matière d'égalité et de parité des sexes. Le PNUD devrait renforcer son Équipe de l'égalité des sexes et partager son expérience avec les autres organismes des Nations Unies. Elles ont insisté sur l'importance de la mise en œuvre du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la perspective d'une cohérence et d'une responsabilisation accrues. Elles ont demandé que le prochain rapport contienne des renseignements sur les réalisations obtenues et les difficultés rencontrées en matière d'égalité des sexes, ainsi que des données sur les marqueurs de cette égalité. Elles se sont inquiétées du manque de parité parmi les cadres moyens et supérieurs du PNUD et ont demandé des renseignements sur la formation à l'égalité des sexes dispensée aux coordinateurs et représentants résidents.

16. L'Administratrice associée du PNUD a assuré aux délégations que le Programme intégrait pleinement l'égalité des sexes au nouveau plan stratégique et alignerait la nouvelle stratégie de l'égalité des sexes sur ce plan. Elle a souligné que le PNUD s'employait à accroître l'égalité et la parité des sexes au sein du Programme en adoptant le plan d'action à l'échelle du système et en intégrant l'égalité des sexes aux activités de formation. Le PNUD continuerait de faire rapport sur l'égalité et la parité des sexes et partagerait son expérience avec les autres organismes des Nations Unies.

17. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/1 : Rapport oral de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes

III. Programmes de pays et questions connexes

18. L'Administratrice associée du PNUD a présenté les 12 programmes de pays suivants : Afrique du sud, Cameroun, Guinée équatoriale, Libéria et République démocratique du Congo de la région de l'Afrique; Myanmar et Népal de la région de l'Asie et du Pacifique; Émirats arabes unis, Libye et Soudan de la région des États arabes; et Haïti et Nicaragua de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. L'Administrateur adjoint chargé du Bureau régional pour l'Afrique a présenté le projet de programme de pays de l'Érythrée (DP/DCP/ERI/2).

19. Conformément à la décision 2006/36, les 12 programmes de pays suivants, examinés à la deuxième session ordinaire de 2012, ont été approuvés sans objection par le Conseil d'administration, sans qu'il y ait eu lieu de les présenter ou de les examiner : Afrique du Sud, Cameroun, Guinée équatoriale, Libéria et République démocratique du Congo pour la région Afrique; Myanmar et Népal pour la région Asie et Pacifique; Émirats arabes unis, Libye et Soudan pour la région États arabes; et Haïti et Nicaragua pour la régions Amérique latine et Caraïbes.

20. Conformément à la décision 2012/22, le Conseil d'administration a examiné et approuvé à titre exceptionnel le programme de pays de l'Érythrée. Le Conseil a également approuvé le programme commun de pays du Pakistan et le programme sous-régional pour les pays et territoires insulaires du Pacifique.

IV. Evaluation

21. L'Administratrice associée du PNUD a présenté ce point. Le Directeur du Bureau de l'évaluation du Programme a présenté l'évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté (DP/2013/3) et l'évaluation de l'assistance apportée par le PNUD aux pays touchés par un conflit dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (DP/2013/5). L'Administrateur adjoint chargé du Bureau des politiques de développement a présenté la réponse de l'Administration du PNUD à la première évaluation (DP/2013/4) et l'Administrateur adjoint chargé du Bureau de la prévention des crises et du relèvement a présenté la réponse de l'Administration à la seconde évaluation (DP/2013/6).

22. Les délégations se sont félicitées de la présentation en temps voulu de ces évaluations, qu'elles ont jugées utiles pour relancer le dialogue, tirer des enseignements et préciser les priorités. Elles ont instamment demandé au PNUD de veiller à ce que les recommandations formulées soient intégrées au plan stratégique et que le profit maximal soit tiré de leurs enseignements. Elles ont félicité le PNUD de la bonne place qu'il occupait dans le classement du Réseau MOPAN, qui a estimé que le Programme était une institution dotée d'un bureau de l'évaluation solide et indépendant, ainsi que de pratiques bien établies en matière de contrôle de la qualité des évaluations. Les délégations ont également félicité le PNUD pour sa fonction d'évaluation, qu'elles continueraient de soutenir. Elles ont recommandé au PNUD de continuer de collaborer étroitement avec les parties prenantes nationales et un éventail plus large d'organismes des Nations Unies et à s'intéresser de près à la question de l'égalité des sexes dans les évaluations futures.

23. S'agissant de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté, les délégations ont félicité le Bureau de l'évaluation de son excellent rapport et du choix de la question de la réduction de la pauvreté. Elles ont noté que l'évaluation réaffirmait l'avantage comparatif du PNUD dans la lutte contre la pauvreté, en particulier son rôle dirigeant dans la production d'analyse pour la promotion des OMD et l'élaboration des rapports sur le développement humain et des documents stratégiques de réduction de la pauvreté. Elles ont réitéré que la contribution de l'organisation à la réduction de la pauvreté continuerait de bénéficier de la perspective de l'égalité des sexes.

24. Concernant le débat "ciblé contre global", l'évaluation confirmait que l'atout comparatif du PNUD résidait dans son approche multidimensionnelle et intégrée de la lutte contre la pauvreté. Elles ont appuyé le préjugé en faveur des pauvres en tant que principe directeur pour l'établissement des priorités d'action du PNUD. L'approche du PNUD en matière de lutte contre la pauvreté devrait continuer d'être adaptée aux besoins différents des populations pauvres et replacées dans des perspectives thématiques. Le PNUD devrait continuer de faire fond sur ses atouts en matière de conseil et de renforcement des capacités en amont et veiller à ce que ses interventions aient des effets au niveau de leur exécution.

25. En ce qui concerne le soutien du PNUD aux pays touchés par des conflits, les délégations se sont félicitées des résultats de l'évaluation et de la réponse de l'Administration. Elles ont exprimé leur soutien entier aux interventions du PNUD dans le passage des secours au développement, de par son aptitude à intégrer les approches du développement durable dans les pays en situation de post-conflit. Elles ont dit leur satisfaction du travail accompli par le PNUD s'agissant du rôle des

femmes dans les situations de post-conflit et se sont félicitées de l'accent mis par le PNUD sur le recrutement d'experts et le renforcement des capacités de réaction et d'action du personnel dans les situations de post-conflit. Le PNUD pourrait faire davantage dans ces situations pour améliorer la gestion axée sur les résultats et resserrer les liens entre les opérations et les politiques. Elles ont suggéré de renforcer la collaboration avec les institutions financières internationales.

26. À propos de la coordination dans les situations de post-conflit, les délégations ont insisté sur la nécessité d'améliorer la coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques de l'ONU ainsi qu'avec les institutions multilatérales. Les délégations ont demandé un complément d'information sur la coopération du PNUD avec des acteurs non onusiens et ont instamment demandé au Programme de collaborer avec les partenaires des Nations Unies en vue d'établir une répartition claire des tâches.

27. L'Administrateur adjoint chargé du Bureau des politiques de développement a dit que le PNUD était parfaitement satisfait des évaluations et veillerait à ce que chaque recommandation soit traitée et appliquée. Les observations des délégations seront reflétées dans le prochain plan stratégique (2014-2017), et feraient du PNUD un partenaire plus fort et responsable. La lutte contre la pauvreté demeurerait au cœur du mandat du PNUD, qui recentrerait mieux son action en faveur des pauvres et s'emploierait à renforcer les liens entre la lutte contre la pauvreté et d'autres domaines d'intervention. Cette approche favorable aux pauvres continuerait d'intégrer la perspective de l'égalité des sexes et la féminisation de la pauvreté. En établissant les priorités concernant les besoins immédiats des populations bénéficiaires, le PNUD s'efforçait de traiter les causes profondes des crises et des problèmes de développement, afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent. Il comprenait que l'atout comparatif du PNUD résidait précisément dans son approche multidimensionnelle et globale de la lutte contre la pauvreté.

28. L'Administrateur adjoint chargé du Bureau de la prévention des crises et du relèvement a noté que le PNUD avait collaboré avec ses partenaires pour assurer une répartition claire des tâches et un respect mutuel et pour mettre au point de meilleurs outils d'analyse et d'évaluation des conflits. Le PNUD collaborait avec d'autres organismes des Nations Unies dans des situations de post-conflit et coprésidait le Réseau international sur les conflits et les situations de fragilité, lieu privilégié pour la collaboration stratégique dans les pays touchés par les conflits. Il a souligné les grands progrès réalisés en matière de collaboration avec les départements susmentionnés de l'ONU, en notant que le mécanisme central de coordination approuvé par le Secrétaire général améliorait grandement l'action des missions des Nations Unies en permettant de faire appel aux compétences nécessaires pour répondre aux demandes des pays. Le PNUD mettait l'accent sur les domaines où il disposait d'un avantage comparatif, associait le Conseil au traitement de la problématique crises-pauvreté et saisissait les occasions de collaborer à l'échelle mondiale avec des acteurs non onusiens.

29. L'Administratrice associée du PNUD a ajouté que le Programme visait à incorporer une approche multidimensionnelle de l'orientation favorable aux pauvres dans son plan stratégique, position qui était approuvée par les pays de programme. Le PNUD était résolu à relier les activités d'amont et d'aval et choisissait les projets d'aval selon des critères standard : possibilités d'expansion, possibilités de reproduction et contribution à l'élaboration des politiques. La plupart des résultats

obtenus par le PNUD se situaient en amont, et les évaluations avaient montré que ces résultats en amont étaient les plus couronnés de succès. L'Administration du PNUD était soucieuse d'instaurer des partenariats plus forts et de collaborer plus étroitement avec des organismes internes ou externes au système des Nations Unies.

30. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a remercié les délégations et l'Administration pour leurs délibérations constructives. Les deux évaluations à l'examen étaient les premières à inclure la réponse de l'Administration, ce qui donnait une image plus transparente et complète de sujets complexes. S'agissant des méthodes, les évaluations futures comporteraient un examen de la question des risques et de celle de l'égalité des sexes et préciseraient la durée couverte par l'évaluation. Toute évaluation étant un 'instantané', il était essentiel de saisir la dynamique de l'organisation, ce que le Bureau de l'évaluation s'efforçait de faire par un processus régulier de participation et de débat, en particulier avec le Conseil. Le Bureau de l'évaluation était disposé à fournir des évaluations indépendantes et critiques, et appréciait à sa juste valeur l'espace que le Conseil et le PNUD mettait à sa disposition pour accomplir sa mission.

31. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/2 : a) Évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté, et réponse de l'Administration; et b) Évaluation de l'assistance du PNUD aux pays touchés par un conflit dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et réponse de l'Administration.

V. Questions financières, budgétaires et administratives

32. L'Administratrice associée du PNUD a présenté ce point et l'Administrateur adjoint chargé du Bureau des politiques de développement a présenté l'examen de la participation du PNUD à l'appui budgétaire direct et à la mise en commun des ressources (DP/2013/7).

33. Les délégations se sont félicitées des conclusions de cet examen et/ou ont noté le succès rencontré par le PNUD dans sa participation à l'appui budgétaire direct. L'examen donnait au PNUD suffisamment matière à continuer ce type d'intervention, qui offrait un champ d'action plus réactif, souple et stratégique et renforçait la pertinence et la réactivité du PNUD en matière de conseil sur les politiques et de perfectionnement des capacités. Elles ont encouragé le PNUD à participer davantage à la mise en commun des ressources, domaine dans lequel l'organisation pouvait prospérer et établir plus efficacement des partenariats et des programmes conjoints.

34. Les délégations ont conseillé au PNUD de participer à l'appui budgétaire direct dans le respect des paramètres établis par son plan stratégique et les limites de ses compétences. Elles ont demandé un complément d'information sur les risques fiduciaires, qui n'étaient pas traités dans l'examen, et sur le type d'évaluation des risques au PNUD. Elles ont demandé des éclaircissements sur la vision à long terme quant à l'appui budgétaire direct et sur la procédure suivie pour décider de recourir (ou non) à cette modalité (évaluation des risques et respect des normes IPSS), en insistant sur l'efficacité et la transparence nécessaires. Elles ont également demandé un complément d'information sur les incidences de cette modalité sur le dialogue concernant les politiques et sur l'efficacité du développement, et ont encouragé le PNUD à affiner ses orientations et règlements concernant l'appui budgétaire direct.

35. Plusieurs délégations de pays de programme ont vivement soutenu l'appui budgétaire direct, qui améliorerait la circulation et la transparence de l'aide publique au développement et favorisait la réalisation, ainsi que le respect et l'efficacité, des OMD. Elles ont fortement appuyé la modalité de mise en commun des ressources, les évaluations ayant montré qu'elle donnait de bons résultats en matière d'absorption, de coordination et de mobilisation des ressources budgétaires. Le PNUD devrait envisager de relever le plafond de ressources lorsque les institutions nationales avaient apporté la preuve de leur capacité de gérer; revoir ses modalités de gestion, de comptabilité et d'audit pour assurer leur compatibilité avec les systèmes nationaux; et plaider pour l'adoption à l'échelle du système de l'appui budgétaire direct et de la mise en commun des ressources dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM).

36. L'Administrateur adjoint chargé du Bureau des politiques de développement du PNUD est convenu que la participation du Programme à l'appui budgétaire direct et à la mise en commun des ressources devait demeurer exceptionnel et ne pas devenir un outil d'intervention. Le PNUD aurait recours à ces modalités lorsqu'elles facilitent l'aide aux pays de programme, en particulier à des fins d'amélioration du rapport coût-efficacité et de réduction de la fragmentation. Le PNUD participait à l'appui budgétaire direct dans les domaines prévus par son plan stratégique pour 2014-2017, en évaluant les risques avant d'intervenir pour déterminer la capacité publique en matière de financement et de gestion. Dans certains cas, le PNUD n'était pas en mesure de participer aux délibérations sur les grands enjeux du développement au niveau des pays s'il ne participait pas à l'appui budgétaire direct, raison pour laquelle le PNUD avait formulé cette demande au Conseil en 2008. Dans le cas où les conditions n'étaient pas remplies, le PNUD a fait preuve de sélectivité dans le choix des pays bénéficiaires de l'appui budgétaire direct.

37. Le PNUD ne participait à l'appui budgétaire direct et à la mise en commun des ressources que dans le cadre d'opérations conjointes dans lesquelles le pays de programme et les pays donateurs apportaient des fonds. Le rôle du PNUD consistait à fournir un appui technique dans un environnement de coopération sur, sans outrepasser son mandat. Le PNUD était disposé à affiner ses orientations et règlements concernant l'appui budgétaire direct et la mise en commun des ressources, s'agissant en particulier de l'évaluation des risques, lorsque le Conseil aurait donné son accord. Le PNUD ne recommandait pas un relèvement du plafond de ressources, qui avait été établi par le Conseil et que le PNUD estimait suffisant en tant qu'instrument de gestion des ressources. Le PNUD continuerait de se fier au suivi et à l'élaboration de rapports au niveau national pour les analyses de l'impact de ces interventions.

38. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/3 : Examen de la participation du PNUD à l'appui budgétaire direct et à la mise en commun des ressources.

VI. Arrangements en matière de programmation

39. L'Administrateur adjoint chargé du Bureau des politiques de développement a présenté la note informelle sur les arrangements en matière de programmation.

40. Les délégations ont félicité le PNUD et approuvé les ressources financières et opérationnelles nécessaires pour maintenir sa présence mondiale et sa capacité de

venir en aide aux pays de programme, en particulier les pays les moins avancés et ceux à revenu intermédiaire. Elles ont approuvé la politique consistant à adapter la programmation au niveau des pays à la situation propre à chacun d'entre eux. Considérant le risque que des modifications des critères relatifs aux arrangements de programmation puissent modifier les accords antérieurs et avoir des conséquences préjudiciables pour certains pays, le PNUD a été encouragé à continuer de fournir des ressources et de répondre aux priorités nationales de développement.

41. Les délégations ont apprécié le souci du PNUD concernant son aptitude et sa capacité à réagir aux situations nouvelles en matière de développement. Elles ont toutefois émis des doutes quant à l'intérêt de créer un fonds de réserve distinct et lui ont demandé des éclaircissements sur les critères utilisés pour déterminer quels pays/situations pourraient en bénéficier ou en seraient exclus, considérant en particulier le pourcentage de dotation proposée. Elles ont encouragé le PNUD à tirer parti de l'expérience d'autres organismes des Nations Unies qui s'étaient dotées d'un fonds de réserve. Étant donné l'évolution à la baisse et à la fragmentation des ressources de base, le PNUD pourrait utiliser pour d'autres arrangements de programmes les fonds qui auraient été alloués à ce fonds de réserve.

42. Les délégations ont dit apprécier le travail accompli par le PNUD pour établir des budgets intégrés avec d'autres organismes des Nations Unies, étape marquante dans le renforcement du contrôle des résultats. Les ajustements apportés aux arrangements de programmation ont été considérés comme un pas positif pour ce qui est d'élaborer des budgets intégrés et de concentrer l'action du PNUD sur la réduction de la pauvreté et le développement durable. Elles ont vu dans ces ajustements un moyen de contrer l'évolution à la baisse des ressources de base et, par voie de conséquence, une volonté d'accroître l'impact des interventions du PNUD dans les pays de programme.

43. L'Administrateur adjoint chargé du Bureau de la gestion a donné au Conseil l'assurance que le PNUD avait adopté une approche équilibrée, axée sur les résultats et mettant en correspondance les diverses sources de financement et la capacité du PNUD d'être présent. S'agissant du fonds de réserve, le PNUD tenait à inclure un fonds supplémentaire dans sa trousse à outils pour maintenir la concentration sur les résultats. Il était certes difficile de se préparer à des événements imprévus mais il était vital de disposer des bons outils pour réagir et faire en sorte que le PNUD puisse saisir les occasions favorables pour le développement. Le PNUD demandait la création d'un fonds limité et plafonné qui ferait du PNUD une organisation plus souple et mieux armée pour réagir.

44. L'Administrateur adjoint chargé du Bureau de la gestion du PNUD a appelé l'attention sur la reconnaissance internationale de la nécessité des fonds de réserve. Le PNUD ne pouvait pas modifier ses documents de programmation et les fonds correspondants pour s'adapter à des situations nouvelles nécessitant une réaction stratégique immédiate. Il avait déjà proposé un plafonnement de ce fonds et les observations des délégations à ce sujet seraient les bienvenues. Le fonds de réserve proposé ne concernait pas les crises relevant de la modalité des montants cibles pour les allocations sur les ressources de base (MCARB)-3. Aucune des propositions relatives au fonds de réserve ou à la présence physique du PNUD ne dérogeait à la décision 2012/28 sur les MCARB-1, qu'il s'agisse des pourcentages ou de la finalité convenus pour ceux-ci. La présence physique faisait déjà parti des décisions

relatives aux MCARB-1 et constituait un complément aux modifications de ces montants convenues dans la décision 2012/28.

45. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/4 : Arrangements en matière de programmation du PNUD.

Débat consacré au FNUAP

Observations liminaires du Président du Conseil d'administration

46. Le Président du Conseil d'administration a souhaité la bienvenue aux délégations pour le débat consacré au FNUAP. Soulignant que 2013 était une année capitale pour le développement, il a appelé l'attention sur la difficulté d'honorer les engagements et d'atteindre les objectifs en matière de développement durable tout en assurant un équilibre avec l'environnement. Il a noté que le programme visionnaire du Caire, issu de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), fournissait un schéma pour le règlement des questions sur lesquelles bute la communauté internationale dans sa marche vers l'horizon 2015 des OMD et l'élaboration de l'agenda pour le développement au-delà de cet horizon.

47. Le Président a souligné l'importance de l'examen de la CIPD au-delà de 2014 et noté que, sans un règlement satisfaisant de la question capitale de l'élimination de la pauvreté, la place des êtres humains dans le processus de développement – droits de l'homme, dignité humaine et qualité de vie décente – cesserait d'être centrale. Le Président a souligné que le FNUAP avait un rôle unique à jouer pour aider les pays à atteindre ces objectifs et qu'il incombait au Conseil de soutenir cette organisation, notamment par un soutien politique et financier, des orientations législatives et des conseils stratégiques. Il a félicité le Directeur exécutif du FNUAP pour sa conduite efficace du Fonds dans un environnement économique particulièrement difficile.

Déclaration du Directeur exécutif

48. Le Directeur exécutif a tout d'abord présenté les sincères condoléances du FNUAP au Gouvernement et au peuple brésiliens après le tragique accident et les pertes en vies humaines qui en avaient résulté à Santa Maria (Brésil). Il a ensuite félicité le président et les autres membres du bureau sortants pour leur excellente direction.

49. Dans sa déclaration (disponible à l'adresse suivante : <http://www.unfpa.org/public/home/exbrd/pid/12129>), le Directeur exécutif a informé le Conseil d'administration des derniers progrès enregistrés dans la mise en œuvre des initiatives qu'il avait décrites au Conseil à la session précédente. Il a centré ses propos sur l'examen de la CIPD au-delà de 2014; le programme de développement pour l'après 2015; l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; le plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017; le budget intégré pour 2014-2017, y compris le recouvrement des coûts; l'évaluation; les liens réciproques entre santé génésique, dynamique de la population et développement; la planification de la famille, y compris le suivi du Sommet de Londres, et la stratégie de planification de la famille du FNUAP; la Campagne pour la réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA), notamment le dernier Sommet et de l'Union africaine au cours duquel les chefs d'État et de gouvernement avaient pris de nouveaux engagements concernant la réduction des décès et des handicaps liés à la maternité en Afrique; la stratégie du FNUAP concernant les jeunes et les adolescents; le vieillissement; la

réaction humanitaire; la sécurité du personnel; et l'excellence opérationnelle. Le Directeur exécutif a informé le Conseil de la bonne situation financière du FNUAP, en notant qu'en 2012, le total des recettes avait augmenté de 7,9 % par rapport à 2011. Insistant sur la priorité que le FNUAP a accordée à la responsabilisation et la transparence, le Directeur exécutif a donné des précisions sur l'adoption des normes IPSAS; l'accent mis sur l'Initiative internationale sur la transparence de l'aide; et le suivi des recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU. Il a noté avec plaisir l'opinion d'audit inchangée formulée par ce comité pour l'exercice biennal 2010-2011.

50. Le Directeur exécutif a souhaité la bienvenue au Directeur nouvellement nommé à la tête de la Division technique; au Directeur du Bureau régional pour l'Afrique occidentale et centrale; au Directeur du Bureau régional pour les États arabes; et au chef du Groupe du Conseil d'administration et des relations extérieures. Il a assuré au Conseil qu'en 2013, le FNUAP mettrait l'accent sur la production de meilleurs résultats dans ses domaines de base. Le Fonds perfectionnait en outre sa planification stratégique et se montrerait plus responsable et réactif face aux besoins des femmes, des mères et des jeunes.

51. Les délégations ont apporté leur soutien au travail accompli par le FNUAP dans ses domaines d'intervention de base : santé procréative et sexuelle et droit de la procréation; égalité des sexes; et population et développement. Elles ont également apprécié le travail effectué par le Fonds pour répondre à l'aspiration à se développer des pays en développement. Appelant l'attention sur l'urgente nécessité de traiter la question de la mortalité maternelle, les délégations ont applaudi à l'initiative CARMMA. Elles ont aussi félicité le FNUAP de son action face aux difficultés rencontrées par les jeunes. Une délégation a souligné que les préoccupations relatives à la population et à la santé étaient directement liées à la sécurité humaine, en notant le travail mené par le FNUAP sur les projets en rapport avec la sécurité humaine visant à protéger les droits des femmes. On a relevé que les besoins non satisfaits en matière de planification de la famille ne pouvaient être satisfaits que par un engagement collectif chez toutes les parties prenantes. La présidence parle Directeur exécutif du Groupe de référence du Planning familial 2020 a été applaudie, de même que l'action du FNUAP dans le domaine du vieillissement. Une délégation a noté qu'elle comptait sur la collaboration continue du FNUAP avec ONU-Femmes, les États Membres et autres parties prenantes pour que les droits de la procréation soient bien défendus lors de négociations futures telles que la prochaine session de la Commission de la condition de la femme. Le FNUAP a été en outre félicité pour son action humanitaire en faveur de certaines des populations les plus vulnérables déplacés par les crises en cours en République arabe syrienne, dans la Corne de l'Afrique et au Sahel.

52. Soulignant l'importance capitale de la résolution 67/20 de l'Assemblée générale (relative à l'EQC), les délégations ont souligné que ce texte devait être appliqué intégralement (et non sélectivement) par tous les fonds et programmes. Elles ont souligné que le nouveau plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 et le budget intégré devraient être guidés et structurés par ladite résolution. Elles ont félicité le Directeur exécutif pour les consultations sans exclusive qu'il avait organisées pour élaborer le nouveau plan stratégique.

53. Certaines délégations ont souligné que des moyens d'évaluation renforcés et pleinement indépendants étaient indispensables pour que toutes les parties prenantes

puissent croire en la qualité et l'impact de l'action du FNUAP. Pour cela, il faudrait notamment une délimitation claire des rôles et des responsabilités en matière d'évaluation, d'une part, et de programmation, de l'autre. La franchise et la qualité de l'évaluation thématique du soutien du FNUAP à la santé maternelle ont été appréciées. Les dirigeants du Fonds ont été félicités pour leur esprit d'ouverture et les délégations ont émis l'espoir d'un dialogue sur la manière dont les recommandations figurant dans ce rapport allaient servir à améliorer les résultats, s'agissant en particulier des besoins des plus vulnérables en matière de santé maternelle.

54. Les États africains membres du Conseil d'administration ont certes exprimé leur soutien à la révision de la politique d'évaluation du FNUAP, mais en soulignant que les ressources affectées à l'évaluation ne devaient pas entamer celles disponibles pour les activités de programmation.

55. Le Directeur exécutif a remercié les délégations de leurs observations et conseils, s'agissant notamment de l'évaluation thématique du soutien du FNUAP à la santé maternelle sur la période 2000-2011 et de la politique d'évaluation révisée et en évolution du Fonds. Il a donné au Conseil l'assurance que le FNUAP était attaché à une politique d'évaluation garantissant l'indépendance de cette fonction au sein du FNUAP. Le FNUAP était également résolu à assurer un processus consultatif ouvert et transparent avec le Conseil pour la révision de cette politique et suivrait les lignes directrices fournies par le Conseil. En ce qui concernait l'évaluation thématique du soutien du FNUAP à la santé maternelle, il a précisé que l'évaluation couvrait une période de 10 ans (2000-2010) et que le rapport avait été établi en 2011. Notant que le Fonds thématique pour la santé maternelle n'existait que depuis 2008, il a souligné que depuis 2011, l'axe principal du soutien du FNUAP à la santé maternelle avait beaucoup évolué, l'accent étant plus fortement mis sur la satisfaction des besoins dans le pays et les ressources nécessaires aux bureaux de pays. En outre, au cours de l'année écoulée, le FNUAP avait adopté une approche plus claire permettant de préciser et de renforcer son soutien à la santé maternelle. Il a réitéré que ce qui avait été réalisé avec 51 pays africains au dernier sommet de l'Union africaine témoignait de l'engagement du FNUAP à cet égard.

56. Le Directeur exécutif a dit apprécier les observations des membres du Conseil sur la question du recouvrement des coûts, en notant que le FNUAP, avec les autres organismes concernés, attendait les orientations du Conseil. Il attendait également le débat à venir sur le budget intégré du FNUAP et son plan stratégique pour 2014-2017. Répondant à une question sur l'audit du programme mondial et régional, il a noté que le rapport et la réponse de l'Administration seraient mis à disposition le moment venu. Concernant les effectifs du Groupe des interventions humanitaires, il a donné au Conseil l'assurance que les questions de ressources humaines étaient prises au sérieux, et traitées, par le FNUAP de manière à assurer une dotation en effectifs appropriée. Il a noté que le FNUAP collaborait avec ONU-Femmes en vue de la prochaine session de la Commission de la condition de la femme. Il a remercié les membres du Conseil pour leur soutien à l'examen de la CIPD au-delà de 2014, en notant que cet examen serait reflété dans l'action du Fonds à cet horizon ainsi que dans le programme de développement pour l'après-2015. S'agissant de la présence du FNUAP dans les pays à revenu intermédiaire, il a noté que celui-ci continuait de se fier au Conseil et au système des Nations Unies. Le FNUAP avait un rôle à jouer dans ces pays et continuerait d'y participer aux débats sur les

questions de population et d'autres relevant de son mandat. Il a remercié les délégations de leur soutien et de leurs conseils.

VII. Évaluation

57. Le Chef du Groupe de l'évaluation du FNUAP a présenté l'évaluation thématique du soutien du Fonds à la santé maternelle pour 2000-2011. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a apporté la réponse de l'Administration. Le Directeur exécutif a présenté la politique d'évaluation révisée du FNUAP.

58. Plusieurs délégations se sont félicitées de ce que l'évaluation thématique du soutien du FNUAP à la santé maternelle soit examinée par le Conseil. Soulignant l'importance de cette évaluation, elles ont déclaré que ses conclusions montraient que le FNUAP avait joué un rôle important en matière de santé maternelle dans de nombreux pays en inspirant d'importants changements de politique et en assurant un travail de coordination. Tout en reconnaissant que des mesures avaient été prises pour régler les problèmes identifiés, les délégations ont ajouté qu'un travail supplémentaire était nécessaire, notamment dans des domaines essentiels tels que la dotation en effectifs, la planification et le suivi. Soulignant l'importance capitale de la fonction d'évaluation pour améliorer les résultats, les délégations ont noté que les conclusions de l'évaluation aideraient à l'élaboration du nouveau plan stratégique du FNUAP. Les délégations ont insisté sur la nécessité d'instaurer un lien étroit entre les principales priorités du mandat et de la stratégie et la fonction d'évaluation. Elles ont noté la réponse de l'Administration serait dorénavant publiée longtemps avant la session du Conseil pour permettre un débat en connaissance de cause sur le suivi et l'application des conclusions des évaluations.

59. Plusieurs délégations ont encouragé le FNUAP à s'en tenir à son domaine d'intervention de base, la santé procréative et sexuelle, et de renforcer son rôle d'expert technique, de partenaire pour le dialogue et de promoteur de politiques dans ce domaine. Reconnaissant que la santé maternelle était un domaine d'intervention complexe, les délégations ont noté qu'il n'y avait pas de baguette magique pour résoudre les problèmes et qu'une approche multisectorielle était nécessaire. Les délégations ont aussi appelé l'attention sur la nécessité de veiller à ce que le soutien à la santé maternelle soit fondé sur les besoins locaux et les stratégies propres à chaque pays; de prendre en compte la chute des taux de natalité dans certains pays; et d'établir des partenariats tant à « l'intérieur » qu'à « l'extérieur » du champ de la santé procréative. Les délégations se sont félicitées de la proposition du FNUAP de présenter un rapport intérimaire au Conseil.

60. Conscientes des grands efforts faits par le FNUAP pour établir un projet de politique révisée de l'évaluation, plusieurs délégations ont fait observer que la fonction d'évaluation était d'une importance capitale pour améliorer les résultats de développement sur le terrain et favoriser l'apprentissage institutionnel. Elles ont félicité le FNUAP d'avoir pris en compte les demandes formulées par les membres du Conseil, notamment dans la décision 2012/26; et d'avoir consulté les autres fonds et programmes pour l'élaboration d'une politique d'évaluation révisée. Les délégations se sont plus particulièrement félicitées du projet de création d'un bureau de l'évaluation indépendant; de la délimitation claire de la fonction d'évaluation par rapport à des fonctions telles que le suivi et l'audit; du financement adéquat et distinct de la fonction d'évaluation; et de l'alignement plus clair sur les normes et

règles du GNUE. Les délégations ont encouragé le FNUAP à prendre les éléments suivants en considération pour poursuivre l'élaboration du projet de politique d'évaluation révisée : a) définition claire des rôles et responsabilités des différents acteurs et distinction entre les tâches fondamentales et les tâches connexes en matière d'évaluation; b) traitement des problèmes de suivi des réponses de l'Administration, information et gestion des connaissances; c) question de la possibilité d'évaluation des programmes et adoption d'un système solide de suivi axé sur les résultats; d) présentation au Conseil d'un plan annuel d'évaluation accompagné d'un rapport annuel sur la fonction d'évaluation; et e) indication claire de la manière dont le rôle du Conseil pouvait être renforcé pour la fonction d'évaluation, y compris une modalité de présentation directe de rapports du Bureau de l'évaluation au Conseil.

61. Notant que la culture de l'évaluation était une composante essentielle du système de gestion axée sur les résultats, une délégation a jugé essentiel que le FNUAP adopte une politique d'évaluation inculquant cette culture. Cette délégation a engagé le FNUAP à inclure dans sa politique d'évaluation révisée les options envisagées pour sa structure institutionnelle, ce qui serait utile pour montrer clairement les changements par rapport à la version de 2009 et d'indiquer comment ces changements étaient censés régler les questions soulevées dans l'examen effectué par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI).

62. Le Directeur exécutif a remercié les membres du Conseil pour leurs observations relatives à l'évaluation thématique du soutien à la santé maternelle pour 2000-2011, en y voyant une validation du processus que le FNUAP avait lancé en 2011 (à l'issue de l'examen à mi-parcours du plan stratégique) et débouchant sur la mise en place d'un nouveau plan stratégique axé sur la santé maternelle et les jeunes. Il a expliqué que l'un des domaines qui étaient source de frustration dans la médecine, y compris dans ses propres 41 années de pratique médicale, était celui de la mortalité maternelle. Il a souligné combien il importait de reconnaître que les causes profondes de la mortalité maternelle étaient à trouver dans la pauvreté, le manque de moyens de transport, l'absence de décisions rapides ainsi que divers aspects culturels. Il a donné au Conseil l'assurance que le FNUAP continuerait de s'employer à faire en sorte que ces problèmes soient réglés et que l'on sauve la vie des femmes et des jeunes filles. Il a rappelé que l'OMD 5B n'était entré en vigueur à l'échelle mondiale qu'en 2007 et que cet engagement de la communauté internationale n'avait pas été soutenu par des ressources financières. Ce n'était que depuis quelques années que des ressources étaient consacrées à la planification de la famille. Il a souligné que le FNUAP était résolu à aider les États Membres et d'autres partenaires, y compris le groupe H4+ et la société civile, à atteindre le dernier maillon de la lutte contre la mortalité maternelle, afin que les femmes n'aient plus à mourir pour donner la vie.

63. Le Directeur exécutif a remercié les membres du Conseil d'administration de leurs soutiens et conseils pour la révision de la politique d'évaluation du FNUAP. Il a noté que les nombreuses consultations et interactions informelles avec les membres du Conseil avaient été très utiles. Il a donné au Conseil l'assurance qu'il était le porte-drapeau de l'évaluation au sein du FNUAP et qu'il veillerait à ce que les préoccupations du Conseil soient clairement prises en compte, s'agissant notamment de l'indépendance de la fonction d'évaluation; de l'identification des rôles et des responsabilités; et des liens avec les normes et règles du GNUE. Il a noté que le dernier projet de politique d'évaluation révisée du FNUAP intégrait des

améliorations issues des orientations du Conseil, des consultations avec des organismes frères et d'intenses consultations internes. Il a déclaré que le FNUAP s'engageait à mettre les mandats et rapports d'évaluation à la disposition du public. Il a ajouté qu'il était optimiste quant à la capacité du FNUAP de respecter le délai fixé par le Conseil pour la présentation de sa politique d'évaluation révisée en vue de son approbation à la session annuelle de 2013.

64. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a remercié les délégations de leurs observations et conseils. Elle a fait remarquer que la réalisation de l'OMD 5 était certes en retard par rapport aux repères qui y sont établis mais qu'entre 2000 et 2011 et depuis, des gains notables en matière de réduction de la mortalité et de santé des mères avaient été enregistrés dans de nombreux pays. Elle estimait comme les délégations que, pour relever ce défi, il était d'une importance capitale d'identifier et d'utiliser le levier d'un changement transformateur possible. Elle souscrivait à l'idée qu'il était important d'utiliser des partenariats et des méthodes de démultiplication des effets du changement qui soient adaptés à l'ampleur du problème et non à celle des ressources. L'amélioration des méthodes était certes importante mais il était notoirement difficile d'entreprendre une planification pluriannuelle des programmes sans engagements financiers pluriannuels. Elle a donné au Conseil l'assurance que le FNUAP fournirait la documentation en temps voulu et ferait également rapport sur l'état d'avancement de l'application des recommandations de l'évaluation thématique.

65. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/5 : Évaluation thématique du soutien du FNUAP à la santé maternelle pour la période 2000-2011 et réponse de l'Administration. À l'issue de l'adoption de cette décision, plusieurs délégations, dans une déclaration commune, ont noté que dans la décision 2013/5, la solution la plus appropriée aurait consisté à conserver la formulation utilisée dans l'évaluation indépendante au lieu de lui substituer une formulation convenue qui n'avait pas le même sens dans ce contexte.

VIII. Programmes de pays et questions connexes

66. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a fait un bref exposé liminaire. Le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique orientale et australe a présenté le projet de programme de pays pour l'Érythrée (DP/FPA/DCP/ERI/4).

67. Conformément à la décision 2006/36, les huit programmes de pays et le programme commun de pays suivants, qui avaient été examinés précédemment, à la deuxième session ordinaire de 2012, ont été approuvés sans objection par le Conseil d'administration, sans qu'il y ait eu lieu de le présenter ou de les examiner : Afrique du Sud, Cameroun, Guinée équatoriale, Libéria et République démocratique du Congo pour la région Afrique; Soudan pour la région des États arabes; Pakistan (programme commun de pays) pour la région Asie et Pacifique; et Haïti et Nicaragua pour la région Amérique latines et Caraïbes.

68. Conformément à la décision 2012/22, le Conseil d'administration a examiné et approuvé à titre exceptionnel le projet de programme de pays pour l'Érythrée.

69. Les délégations de l'Érythrée, du Libéria, du Pakistan et de la République démocratique du Congo ont remercié le Conseil d'administration pour l'approbation

de leur programme de pays et ont déclaré apprécier leur partenariat avec le FNUAP et le soutien qu'il leur apporte.

70. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a remercié le Conseil d'administration pour l'approbation des programmes de pays, en remerciant également les États Membres d'apprécier le soutien et le partenariat du Fonds.

71. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/6, par laquelle il a décidé d'examiner et d'approuver à titre exceptionnel les projets de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour l'Égypte à sa session annuelle de 2013.

Débat consacré au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS

IX. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

72. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) du FNUAP a présenté le rapport du FNUAP sur la suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2010-2011 : état de la mise en œuvre des recommandations (DP/FPA/2013/1). L'Administratrice associée du PNUD a présenté le rapport de son organisation sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2010-2011 (DP/2013/8). Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a présenté le rapport de son organisation sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2010-2011 (DP/OPS/2013/1).

73. De nombreuses délégations se sont félicitées de l'opinion inchangée des commissaires aux comptes de l'ONU sur les comptes du FNUAP, du PNUD et de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2010-2011. Elles ont applaudi à la diminution du nombre des recommandations d'audit et aux progrès dans l'application des recommandations relatives aux exercices antérieurs. Elles ont félicité les trois organisations pour les améliorations apportées à la gestion financière, s'agissant en particulier de l'application des normes IPSAS et l'apurement des soldes comptables en suspens. Les délégations ont insisté sur la nécessité de faire davantage d'efforts pour se mettre en conformité avec les règles régissant les achats, la gestion des avoirs et les stocks, et elles ont souligné l'importance du suivi et du contrôle des bureaux de pays.

74. Passant au FNUAP, les délégations ont noté que le rapport du Comité des commissaires aux comptes confirmait que le Fonds avait fait des efforts louables pour remédier aux carences identifiées précédemment en ce qui concernait l'exécution nationale. Les délégations ont noté avec plaisir l'opinion inchangée du Comité sur les comptes du FNUAP. Elles ont déclaré apprécier les efforts faits par le Directeur exécutif pour régler les problèmes systémiques et l'ont félicité de l'intérêt qu'il portait personnellement à l'introduction des changements qui avaient permis les améliorations nécessaires. Elles l'ont en particulier félicité d'avoir présidé le comité de suivi des audits. Elles ont félicité le FNUAP pour ses mesures anti-fraude et ont déclaré apprécier le fait que les cas de fraude étaient en forte diminution sous l'effet de contrôles internes plus rigoureux. Elles ont demandé un complément d'information sur les modalités de suivi des cas de fraude dans le rapport annuel de l'auditeur interne pour 2012. Elles ont demandé davantage de progrès sur les recommandations non appliquées depuis longtemps pour faire en sorte que suite soit

donnée à chacune d'entre elles. Les délégations ont demandé au FNUAP de redoubler d'efforts pour pourvoir plus rapidement les postes vacants et mettre en place une procédure de recrutement plus efficace. S'agissant de l'emploi des soldes inutilisés des fonds d'affectation spéciale, elles ont estimé que le FNUAP devait continuer de solliciter l'autorisation écrite des donateurs pour virer ces soldes à un fonds général conformément aux accords conclus avec les donateurs concernés. Elles ont noté et approuvé l'adoption par le FNUAP de politiques et procédures révisées en matière d'achats qui étaient essentielles pour la transparence et la responsabilisation. Elles ont instamment demandé au FNUAP de garder ces procédures sous surveillance afin de s'assurer de leur respect continu par tous les services, notamment par le Groupe des services d'achat et les bureaux régionaux et bureaux de pays.

75. Les délégations ont félicité le PNUD pour l'opinion sans réserve du Comité des commissaires aux comptes le concernant. Elles ont approuvé les recommandations du Comité et le plan d'application de ces recommandations mis en place par le PNUD, et ont relevé les progrès accomplis dans l'application des grandes priorités en matière d'audit. Elles ont instamment demandé au PNUD de viser une application à 100% de ses neuf grandes priorités et ont demandé à connaître le taux d'achèvement des recommandations par sujet. Elles espéraient à l'avenir des mises à jour sur l'état d'avancement de l'exécution des projets et l'amélioration de leur gestion au niveau des pays. Les délégations ont déclaré apprécier la nette diminution des cas de fraude et ont demandé au PNUD de veiller à ce que les États Membres lésés soient tenus pleinement informés des progrès de l'affaire lorsque des fonds de donateurs étaient en jeu. Considérant que le montant net des pertes se situait au même niveau que pour l'exercice biennal précédent, le PNUD devrait renforcer sa fonction de surveillance et rendre compte de manière plus détaillée de la suite donnée aux cas de fraude dans son rapport sur les audits et enquêtes internes (DP/2012/13/Rev.1). Les délégations se sont félicitées des efforts faits par le PNUD pour améliorer la responsabilisation, la transparence et l'efficacité en matière d'achats dans l'élaboration de politiques sur les micro-achats, les délégations de pouvoir et les procédures de contestation des fournisseurs. Notant que les achats étaient un domaine à valeur et risque élevés, elles ont demandé des éclaircissements sur les mesures de mise en œuvre.

76. Plusieurs délégations ont encouragé le PNUD, en coopération avec le FNUAP et les autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUMD), à s'engager de nouveau à prendre des mesures pour faire en sorte que les directives communes pour une politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT) soient utilisées systématiquement et révisées si besoin est.

77. L'Administratrice associée du PNUD a souligné que l'amélioration de la programmation était l'une des neuf grandes priorités. En matière d'achats, le PNUD était en train d'évaluer les capacités des bureaux de pays en matière d'achats avant d'accorder des délégations de pouvoir, afin d'élaborer une stratégie de renforcement des capacités des bureaux les moins bien dotés dans ce domaine, approche qui serait également suivie pour les cas de fraude. Le PNUD avait les moyens d'enquêter sur les allégations de fraude de la part de fournisseurs, et s'était déjà doté d'un comité d'examen des fournisseurs habilité à éliminer certains de la liste, ainsi que d'un mécanisme de recours de ces derniers. S'agissant de l'harmonisation des transferts de fonds, et se référant à un récent rapport d'audit, elle a noté que la révision des

outils HACT et l'amélioration de ce système faisait partie des priorités des organisations concernées.

78. L'Administrateur adjoint chargé du Bureau de la gestion du PNUD a noté à propos des micro-achats que le Programme s'employait à faire en sorte que les personnels concernés obtiennent la certification de responsable des achats conformément aux normes internationales. Le nouveau système d'examen des fournisseurs n'avait pas encore été saisi de recours, qui seraient transmis par une procédure interorganisations. Étant donné la complexité des cas de fraude et du recouvrement des fonds, le PNUD privilégiait les enquêtes sur les allégations et l'amélioration de la formation aux achats pour instaurer les plus hautes normes professionnelles. Le PNUD s'efforçait de recouvrer les fonds perdus, tâche rendue difficile par le fait que les responsables étaient souvent dans l'incapacité de rembourser et que les poursuites judiciaires étaient coûteuses. Concernant la conception des programmes, le PNUD était en train de renforcer les capacités du personnel en matière de gestion axée sur les résultats et de perfectionner les outils de programmation, et étudierait la possibilité de mettre au point une fiche de contrôle permettant de suivre le taux d'achèvement des programmes.

79. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) du FNUAP a remercié les membres du Conseil d'administration pour leurs observations. S'agissant des contrôles internes et de la gestion des risques dans les bureaux de pays, elle a noté le travail mené conjointement sur l'application du système HACT et les efforts considérables faits par les contrôleurs financiers pour régler et dépasser ce problème. Elle a souligné que la réalisation d'audits conjoints par les organisations pourrait permettre de réaliser des économies. Elle a aussi mentionné l'unité créée en Somalie pour l'évaluation et l'atténuation conjointes des risques, à laquelle le FNUAP venait de se joindre. Elle a noté que le Fonds venait de mettre à jour son cadre de contrôle interne et qu'il avait fait appel à une entreprise extérieure pour l'assurance de la qualité de ce cadre. Par ailleurs, le Comité exécutif du FNUAP avait accéléré l'exécution d'un projet de changement essentiel faisant intervenir des systèmes d'information stratégique qui permettraient de détecter les carences éventuelles de ce cadre dans les bureaux de pays. En ce qui concernait les observations relatives à l'obtention d'une autorisation écrite pour décider de l'emploi des soldes inutilisés des fonds des donateurs, elle a donné au Conseil l'assurance que telle était effectivement la pratique suivie au FNUAP. Elle a demandé aux donateurs d'aider à accélérer le processus, vu le très long délai parfois nécessaire pour obtenir une réponse aux lettres adressées aux donateurs concernés. Concernant les achats, elle a mentionné l'examen approfondi des pratiques d'achat du FNUAP effectué par le Department for International Development (DfID) du Royaume-Uni et les conclusions favorables de cet examen. L'examen par la Commission européenne avait également donné des résultats positifs. Elle a noté qu'à l'instar du PNUD, le FNUAP appliquait les normes internationales de certification à ses responsables des achats. Ces derniers n'avaient accès aux modules d'achat qu'après avoir obtenu cette certification. S'agissant de la demande de complément d'information sur les cas de fraude, elle a indiqué que le FNUAP s'était déjà engagé à fournir cette information dans son rapport annuel d'audit interne. S'agissant des processus de recrutement pour les postes vacants, elle a noté que des progrès considérables avaient été faits. En outre, le module de recrutement électronique permettait d'identifier les blocages et d'y remédier rapidement. En 2012, le taux de vacance de poste avait été ramené de 16,4 % à 14,18 % et le FNUAP était résolu à réduire

encore plus ce taux. Elle a souligné que, conformément au plan de l'organisation, le recrutement et la gestion des talents figuraient au premier rang des intentions du FNUAP pour 2013.

80. Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a souligné qu'en 2008, son organisation avait mis en place un mécanisme de recours à l'intention des fournisseurs, baptisé Système indépendant de contestation des adjudicataires, et en avait tiré un bilan mitigé; elle s'attendait à couvrir plus de cas et avait sorti le système du domaine des achats pour éviter les conflits d'intérêts. Le Conseiller général avait examiné les cas qui lui avaient été présentés et avait pleinement informé les parties concernées de son opinion. L'UNOPS était en train de décider s'il fallait publier ces cas sur l'Internet à des fins de transparence et de publicité auprès des fournisseurs. Il a noté que l'UNOPS avait fixé à 2 500 dollars le plafond pour les micro-achats, montant qui correspondait aux besoins de l'organisation et était périodiquement réexaminé.

81. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/7 : Rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2010-2011.

X. Rapport au Conseil économique et social

82. Au nom du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, l'Administratrice associée du PNUD a présenté le rapport commun de l'Administrateur du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS au Conseil économique et social (E/2013/5).

83. Les délégations ont accueilli le rapport avec satisfaction et estimé souhaitable d'en maximiser la valeur et d'en rationaliser les procédures afin d'en accroître la qualité. Elles ont souligné l'importance du suivi et de l'établissement d'un rapport sur l'application de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale relative à l'examen quadriennal complet (EQC). Elles ont noté que le rapport sur cet examen devait être clair, analytique et informatif, et exigeait une approche plus systématique, structurée, détaillée et transparente qui était absente du rapport commun (E/2013/5). Ce rapport donnait une vague idée de la mise en œuvre globale de l'examen triennal complet (ETC), en mettant l'accent sur les activités exécutées et non sur les résultats obtenus. Les délégations auraient apprécié des renseignements sur les endroits où le PNUD et le FNUAP n'avaient pas été en mesure de s'acquitter de leur mandat concernant l'ETC et autres difficultés non résolues. Elles étaient conscientes que la vaste portée du rapport rendait difficile son analyse qualitative approfondie et ont appuyé les efforts faits pour trouver les moyens d'améliorer et simplifier l'établissement des rapports au Conseil économique et social, conformément au processus de réforme en cours et aux directives en vigueur en matière de rapports.

84. Une délégation, se référant au rapport du Secrétaire général sur l'EQC (A/67/93), a noté l'appel à une stratégie globale de repositionnement à l'échelle du système des organismes de développement des Nations Unies en vue d'aligner leur fonctionnement sur les mutations du contexte du développement. Pour relever ce défi, chaque organisation devait concentrer son action sur le renforcement de ses compétences de base et de ses capacités. Le nouveau plan stratégique fournissait l'occasion de prendre les premières mesures propres à répondre à l'appel du

Secrétaire général. Il a été souligné que le suivi de l'EQC devait faire partie intégrante des activités opérationnelles des organisations, être un élément essentiel de l'application de leurs plans stratégiques et constituer une priorité aux échelons les plus élevés de l'administration. Une délégation a souligné combien il importait de trouver des solutions innovantes aux problèmes des pays à revenu intermédiaire et a loué les efforts faits par le FNUAP à cet égard.

85. L'Administrateur adjoint chargé du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD a déclaré que les organisations étaient convenues de s'employer davantage à rendre compte des résultats, à partir de données précises et ciblées. Le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pouvaient envisager de revoir la conception et la finalité du rapport afin d'en accroître l'utilité. L'EQC prévoyait différentes formules de rapport permettant d'assurer une contribution collective des organismes des Nations Unies, s'agissant en particulier des résultats obtenus au niveau des pays. La restitution complète de ces résultats aiderait à améliorer les activités opérationnelles. Le PNUD était disposé à travailler avec les deux autres organismes pour améliorer le rapport.

86. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a indiqué que son organisation était disposée à revoir la conception et le but du rapport présenté au Conseil économique et social. Il a fait remarquer que l'UNOPS avait suivi la formule standard habituelle d'établissement du rapport mais était disposé à collaborer avec le PNUD et le FNUAP pour établir un rapport plus approfondi.

87. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) du FNUAP a noté qu'avec l'adoption du modèle « Unis dans l'action » en tant que modèle de fonctionnement possible, les organisations avaient besoin d'être assurées par le Conseil d'administration qu'il leur était demandé d'être « unies dans le rapport » et non de rendre compte séparément dans des rapports distincts. Le FNUAP était clairement résolu à inscrire les orientations de l'EQC dans son prochain plan stratégique et ferait tous les ans rapport au Conseil d'administration sur l'état d'exécution de ses programmes en tant qu'organisme distinct. Concernant les efforts collectifs du système des Nations Unies, les organisations étaient fermement résolues à élaborer un plan d'action commun pour la mise en œuvre de l'EQC, un plan rigoureux comportant des indicateurs de référence et des seuils assortis de délais précis pour cette mise en œuvre. Les organisations tenaient à faire collectivement rapport à ce sujet et au bon moment, ce qui correspondait probablement à la session du Conseil économique et social. À cet égard, des orientations et conseils de la part du Conseil d'administration étaient nécessaires et des consultations officielles pouvaient être organisées pour poursuivre cette discussion.

88. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/8 : Rapport commun de l'Administrateur du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS au Conseil économique et social.

XI. Questions financières, budgétaires et administratives

89. L'Administrateur adjoint chargé du Bureau de la gestion du PNUD, au nom des trois organisations, a présenté le plan d'élaboration d'un budget intégré : étude commune des incidences des définitions et classifications des coûts des activités sur les taux harmonisés de recouvrement des coûts (DP-FPA/2013/1-E/ICEF/2013/8).

90. Les délégations ont félicité le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes de leur collaboration à la conception en commun de l'analyse et de la proposition concernant le cadre révisé de recouvrement des coûts. Pour plusieurs délégations, la mise en place d'un cadre de budgétisation et d'allocation des ressources axé sur les résultats était essentielle pour aligner le budget intégré sur le plan stratégique et les cadres de résultats correspondants. Elles ont demandé une simulation de budget intégré faisant clairement apparaître comment les ressources étaient reliées aux résultats dans le cadre de résultats des plans stratégiques des organisations.

91. Plusieurs délégations ont exprimé leur appui résolu aux principes directeurs du recouvrement intégral des coûts, au prorata des ressources de base et des autres ressources, comme prescrit dans la résolution 67/226 de l'Assemblée générale relative à l'EQC. Elles ont souligné qu'il fallait se conformer pleinement à cet examen. Elles se sont félicitées de ce que le cadre proposé aboutirait à une réduction des subventions croisées entre ressources de base et autres ressources, ce qui signifiait que davantage de ressources de base pourrait être consacrées aux activités de programme et inciterait à contribuer davantage à cette catégorie de ressources. Elles ont noté que les cadres proposés représentaient un important pas en avant vers une répartition plus proportionnée du fardeau administratif entre les ressources de base et les autres ressources, une plus grande transparence et un meilleur rapport coût-efficacité. Elles comptaient que le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes introduiraient des changements en interne et entre organisations et en tiendraient le Conseil d'administration informé.

92. En ce qui concernait le taux proposé pour le recouvrement des coûts indirects, on estimait qu'un taux de base de recouvrement des coûts relevé à 9 % se justifiait compte tenu des rabais consentis pour le financement moins restrictif utilisant les autres ressources ainsi que les contributions des pays de programme. Compte tenu de la décision que le Conseil économique et social allait prendre plus tard dans l'année à propos de la coordination du partage de la charge dans le système des Nations Unies, les délégations ont voulu savoir si les organisations comptaient inclure des coûts comparables dans les calculs futurs relatifs au recouvrement des coûts. Les délégations se sont félicitées de la proposition prévoyant des taux différenciés de recouvrement des coûts, qui favoriserait un assouplissement des contributions liées et une augmentation de celles des pays de programme. Elles ont déclaré que ces taux différenciés devaient être harmonisés entre les organisations afin de promouvoir la collaboration et d'éviter la concurrence. Elles ont approuvé les arrangements de transition proposés pour l'application de la nouvelle méthode qui, tout en faisant place aux pratiques et méthodes de calcul actuelles, irait davantage dans le sens d'une meilleure assignation des coûts, du recouvrement intégral et de la proportionnalité. Une délégation a demandé à connaître le montant des ressources au titre du recouvrement des coûts qui étaient affectés à la programmation.

93. Tout en affirmant que l'amélioration du système de gestion des risques faisait partie des grandes priorités, les délégations ont estimé qu'elle dépassait le cadre du débat sur le budget intégré et le recouvrement des coûts. Elles ont demandé aux organisations de concevoir une approche sans exclusive, structurée et transsystème du traitement de la gestion des risques. Les membres du Conseil d'administration ont souligné l'importance du suivi et de l'établissement de rapports dans la méthode et le cadre nouveaux pour permettre aux différents conseils d'administration de

procéder aux ajustements nécessaires et de tirer collectivement les enseignements des difficultés et des avantages.

94. L'Administrateur adjoint chargé du Bureau de la gestion du PNUD, évoquant la question de l'équilibre entre recouvrement intégral des coûts et baisses des subventions croisées entre ressources de base et autres ressources, a expliqué que les mesures d'incitation proposées avaient trait à l'affectation plus souple des contributions et à la durée et au volume des subventions. La gestion de ces fonds est moins coûteuse pour les organisations que la gestion de multiples contributions affectées. Si elles pouvaient avoir des accords de partage des coûts moins nombreux mais plus importants, les coûts correspondants seraient inférieurs. Il a donc proposé de s'accorder sur un taux de 9 % considérés comme équitable, parce qu'instaurant un équilibre entre la position des donateurs et l'évolution nécessaire vers le recouvrement intégral. Cet accord devait faire l'objet d'un examen à mi-parcours pour déterminer si les mesures d'incitation fonctionnaient et réduisaient les coûts.

95. L'Administrateur adjoint chargé du Bureau de la gestion du PNUD, à propos de la recommandation tendant à adopter un taux de recouvrement des coûts de 9 %, a noté que les organisations concernées avaient procédé à une analyse longue et complexe pour parvenir au taux proposé de 8 %. L'offre de rabais s'accompagnait d'une réduction des coûts pour les fonds thématiques comme pour les fonds à gros volume. Compte tenu de cette longue analyse, il importait de maintenir le taux de 8 % puis procéder à un examen à mi-parcours afin d'en tirer des enseignements pour la mise en œuvre de la nouvelle politique de recouvrement des coûts et déterminer s'il fallait de nouveau revoir le taux. Il a souligné la nécessité de mettre en place des mesures institutionnelles dans le cadre du passage aux budgets intégrés.

96. Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP, répondant à la question relative aux approches communes de la gestion des risques, a noté que les organisations utilisaient le Comité de haut niveau sur la gestion pour étudier les approches communes de la gestion des risques dans le système et parvenir à améliorer cette fonction.

97. Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP a remercié les membres du Conseil d'administration de leurs conseils et de leur forte implication dans cette opération dont l'EQC avait été le moteur. Les équipes des organisations avaient collaboré étroitement et œuvré avec diligence pour établir les données demandées par le Conseil d'administration. Il a souscrit à l'observation selon laquelle la coopération Sud-Sud était d'une importance capitale et a noté que la proposition relative au recouvrement des coûts incluait un taux de 5 % destiné à encourager cette coopération (soit le même taux que pour le partage des coûts avec les gouvernements). Il a donné au Conseil l'assurance que le FNUAP était attaché à la budgétisation axée sur les résultats et que dans le prochain budget, des liens plus clairs seraient établis entre les ressources et les résultats. Il s'est dit d'accord sur l'importance accordée à la transparence et a noté que le tableau 3 du document en était témoin. Il a souligné l'engagement des organisations en faveur de la coordination au sein du système des Nations Unies et a noté que cet engagement apparaissait également au paragraphe 28 du document. Il a confirmé que la mise en commun des ressources au niveau des pays serait prise en compte. Il a déclaré que l'ensemble du système des Nations Unies attendait les résultats des décisions relatives au recouvrement des coûts seraient prises par les conseils d'administration des fonds et programmes, le but étant d'assurer l'harmonisation de la méthodologie

et des taux par l'entremise du réseau « Finances et budget » et du Comité de haut niveau sur la gestion. Il s'est dit d'accord sur le fait que les arrangements de transition seraient importants. Selon la décision du Conseil d'administration, le taux de recouvrement des coûts entrerait en vigueur en janvier 2014 et, à mesure que les accords existants avec les donateurs expireraient, le nouveau taux serait appliqué pour la suite. Répondant à une question, il a noté que le recouvrement des coûts indirects était crédité au budget institutionnel, rendant ainsi ces fonds disponibles pour la programmation et la publication de manière transparente.

98. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/9 : Document d'orientation pour un budget intégré, à partir de 2014, et actualisation du recouvrement des coûts.

Débat consacré à l'UNOPS

XII. Déclaration du Directeur exécutif

99. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a souhaité la bienvenue aux nouveaux Président et Vice-Présidents du Conseil d'administration et a émis l'espoir de collaborer étroitement avec eux tout au long de 2013, en particulier sur le nouveau plan stratégique de l'UNOPS pour 2014-2017.

100. Après avoir passé en revue l'action de l'UNOPS en 2012 et ses projets pour 2013, il a indiqué qu'en 2012, l'UNOPS avait connu un accroissement de ses activités dans les pays les moins avancés et les pays touchés par des conflits ou des catastrophes naturelles. Au niveau des pays, l'UNOPS collaborait étroitement avec les équipes de pays des Nations Unies et s'efforçait d'utiliser le personnel et les fournitures locaux, en travaillant avec les autorités locales au renforcement des capacités nationales. L'UNOPS s'efforce d'instaurer des partenariats avec des organisations internes ou externes au système des Nations Unies, à but non lucrative ou commerciales.

101. Pour ce qui est des finances, le passage aux normes IPSAS avait eu des effets préjudiciables sur la capacité d'action de l'UNOPS et sur ses recettes de 2012, même si l'on pouvait craindre pire. Le montant total des transactions sous IPSAS pour 2012 était proche de 960 millions de dollars, encore que si l'on comparait avec les opérations antérieures de suivi et d'exécution sous UNSAS (normes comptables du système des Nations Unies), ce montant se serait situé aux alentours de 1,07 milliard de dollars. Si l'on considérait les nouvelles opérations, la santé de l'UNOPS était bonne, avec 1,35 milliard de dollars de nouveaux projets, soit 10 % de plus que l'objectif, ce qui est un signe clair de forte demande des services de l'UNOPS.

102. En tant qu'organisation qui s'autofinance, l'UNOPS était soucieux de renforcer ses résultats par une gestion financière rigoureuse. En 2012, face à des problèmes identifiés dans l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2010-2013, l'UNOPS avait conçu et était en train d'appliquer un programme de réduction des coûts de 6 millions de dollars dans les structures anciennes, dont 4 millions ont été réinvestis dans des priorités nouvelles, laissant ainsi une économie nette de 2 millions de dollars. Pour atteindre ces objectifs, l'UNOPS avait renforcé son offre de services de gestion des achats et des projets est mis en place une offre de services dans le domaine des infrastructures.

103. Abordant 2013 et le plan stratégique de l'UNOPS pour 2014-2017, l'UNOPS était sur la bonne voie, ouvert au changement et résolu à mieux se recentrer et à devenir plus efficace, transparente et responsable pour ce qui est des résultats attendus par les

parties prenantes. L'UNOPS était également résolue à relever le défi de la durabilité, en trouvant le bon équilibre entre les préoccupations sociales, économiques et environnementales. Lors de la conférence Rio +20, l'UNOPS avait inauguré une nouvelle politique des infrastructures durables et était en train de concevoir un outil de test de la durabilité. L'UNOPS pouvait également se targuer de progrès au chapitre de la transparence en 2011 et 2012.

104. La seule délégation à intervenir a félicité l'UNOPS pour le bon rapport coût-efficacité de son modèle organisationnel et son aptitude à s'adapter aux besoins de ses clients. Elle a souligné qu'il importait de s'attaquer au problème du changement climatique, en particulier ses incidences sur les pays sensibles à ce changement et les petits pays insulaires en développement, pour lesquels il représente un risque sécuritaire.

105. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a remercié la délégation de son intervention et a émis l'espoir d'œuvrer avec tous les membres du Conseil d'administration à la définition de la stratégie pour le futur de l'UNOPS.

XIII. Questions diverses

Fonds d'équipement des Nations Unies

106. L'Administratrice associée du PNUD a souhaité la bienvenue au nouveau Secrétaire exécutif du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) pour sa première participation à une session du Conseil d'administration.

107. Les membres du Conseil ont félicité le Secrétaire exécutif du FENU pour sa nomination et on dit espérer un approfondissement de la mission du Fonds dans les pays les moins avancés. Ils se sont réjouis de la forte croissance récente du FENU et ont approuvé l'accent qu'il mettait sur l'inclusion financière et le développement économique local. Elles ont loué la pratique bien établie du Fonds consistant à procéder avec succès à des investissements moins importants mais plus risqués, que d'autres partenaires pouvaient ensuite reproduire et étendre. Ils ont noté que son mandat unique en son genre consistant à accorder des dons, des prêts et des garanties à des entités infranationales ou du secteur privé mettait le FENU en bonne position pour ce qui était de la réalisation du programme d'action pour l'après-2015. Concernant la mobilisation des ressources, les délégations ont encouragé le FENU à rechercher des solutions/partenariats novateurs avec le secteur privé et les institutions financières internationales, accompagnés de ressources de base plus solides reposant sur un bon recouvrement des coûts. Le Conseil s'est félicité de l'inclusion du FENU dans le plan stratégique du PNUD pour 2014-2016, et ont demandé comment la classification des coûts du FENU figurant dans les arrangements de programmation du PNUD était liée à la collaboration entre les deux organisations.

108. Le Secrétaire exécutif du FENU a donné au Conseil l'assurance que le Fonds continuerait de collaborer étroitement avec les organismes des Nations Unies pour la lutte contre la pauvreté. Sur le recouvrement des coûts auprès de partenaires du secteur privé, le FENU voyait des possibilités d'amélioration dans un éventuel relèvement des taux de recouvrement des coûts. L'inclusion du Fonds dans les arrangements de programmation du PNUD faisait plus largement partie de son inclusion dans le nouveau plan stratégique pour 2014-2016, qui était en accord avec le programme plus vaste convenu par le Conseil. Cette inclusion permettait aux

FENU de collaborer plus étroitement avec le PNUD dans les pays les moins avancés sans avoir à transférer des fonds entre leurs comptes respectifs.

109. Le Conseil a pris note de l'exposé sur les résultats préliminaires pour 2012 et sur l'état des consultations avec les parties prenantes concernant l'avenir du FENU.
